

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20210315-15

du 15 mars 2021

n°15

page 1/2

**EXTRAIT :**

**GRAND  
CHATELLERAULT**  
COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

**PRESENTS (66) :** JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LEMEUR (suppléante de J. ROY), B. HENEAU, F. BONNARD, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, M. LAVRARD, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, M. FRESNEAU, S. RAYNAUD, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, AF. BOURAT, S. GUEGUEN, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E. MICHEL (suppléante de M. FAVREAU), P. BIGOT, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, P. GUÉNAIRE, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, F. PIERRON, J. SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, P. AZILE, C. MICHAUD, V. DESIRE, L. DUFFAULT, C. PIAULET, V. LEAU, E. BAILLY, B. BERTON (suppléant de T. PRIEUR), M. AMIRAULT (suppléante de P. LECLERC), A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. BERNARD, J. BOISSON

**POUVOIRS (15) :** G. PRINCET donne pouvoir à M. LAVRARD

B. BIET donne pouvoir à O. LANDREAU  
N. MARQUES NAULEAU donne pouvoir à O. LANDREAU  
Y. ERGÛL donne pouvoir à JP. ABELIN  
L. RABUSSIÉ donne pouvoir à M. LAVRARD  
JM. MEUNIER donne pouvoir à J. MELQUIOND  
C. FARINEAU donne pouvoir à T. BAUDIN  
E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à J. MARECOT  
H. PREHER donne pouvoir à M. FRESNEAU  
F. BRAUD donne pouvoir à B. ROUSSENQUE  
P. CANTINOLLE donne pouvoir à S. RAYNAUD  
D. CATHELIN donne pouvoir à JP. CONTE  
M. CHAINEAU donne pouvoir à P. ROCHER  
A. MESSAOUDENE donne pouvoir à JP. ABELIN  
O. GOLA donne pouvoir à C. MICHAUD

**EXCUSES (10) :** E. AZIHARI, M. LATUS., A. NOËL, F. MERCHADOU, F. REBY, G. WIBAUX, P. BARBOT, M. GODET, P. FOUCTEAU, F. SCHMITT.

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Motion relative au soutien aux Fonderies du Poitou**

*La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (CAGC) soutient les fondeurs dans tous leurs combats pour le maintien de leur outil productif et de leurs emplois.*

*Alors que le sort de la partie « fonte » semble maintenant scellé, il apparaît à présent que c'est l'avenir de la fonderie aluminium qui est menacé, mettant en péril les 280 emplois en CDI et les 75 emplois intérimaires actuels. En effet, Renault prévoit le développement d'une nouvelle famille de moteurs essence à culasse HR 12, qui doit à l'horizon 2025 se substituer intégralement à la HR 10 actuellement fabriquée à Ingrandes (et qui représente 50 % de son activité). Or la Direction de Renault a laissé entendre que cette HR 12 ne sera pas produite à Ingrandes.*

*Plus inquiétant encore, le dépôt de bilan de son partenaire financier le groupe Greensill, fait peser de graves menaces de faillite sur GFG Alliance Plane. Il convient donc de sécuriser les fonds du Plan de sauvegarde de l'Emploi censés aider les salariés de la fonderie fonte.*

*Ainsi, à très court terme, il est donc indispensable que tous les acteurs se mobilisent activement.*

*Nous attendons maintenant que les différents acteurs assument leurs responsabilités, qu'ils passent « des promesses aux actes ».*

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**

**Délibération du conseil communautaire**

**ACTE N° CC-20210315-15**

**du 15 mars 2021**

**n°15**

**page 2/2**

*L'État est actionnaire de Renault, dont il détient environ 15 % du capital, et à qui il a apporté plusieurs milliards à Renault en 2020. Il peut donc peser de tout son poids quant aux choix industriels de Renault. L'État doit également accompagner dans son plan de soutien de la filière automobile les projets de nouvelles culasses, perspectives positives pour la Fonderie alu. Ainsi, par courrier du Président de l'Agglomération du 2 mars, co-signé par les députés et sénateurs de la Vienne, il est sollicité officiellement un RV auprès de Mme PANNIER RUNACHER ou Mme BORNE pour faire avancer ce dossier.*

*Le Conseil Communautaire souligne également la responsabilité de l'entreprise Renault, principal client des fonderies. L'Agglomération demande que l'entreprise Renault conserve sa confiance à ce site et participe directement à son devenir et aux investissements nécessaires.*

\*\*\*\*\*

C'est pourquoi le Conseil Communautaire (à la suite de la « Conférence des maires » du 8 mars) :

- renouvelle son soutien aux salariés des 2 fonderies, dont il partage les inquiétudes, face aux difficultés du groupe ;
- demande que soient sécurisés les moyens financiers permettant l'application effective du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) ;
- demande au groupe Liberty, propriétaire, de faire la lumière en toute transparence sur la situation financière du groupe, et de confirmer son engagement dans un plan de reconversion sérieux et ambitieux, garantissant à long terme la pérennité du site ;
- demande à l'État d'apporter son soutien à l'économie locale par tous les leviers en sa disposition : que ce soit au travers de la pression qu'il peut exercer sur Renault, ou par ses soutiens propres : en imaginant un dispositif similaire au dispositif « Transitions collectives », pour encourager les salariés dans leur reconversion, et en poursuivant son soutien à des entreprises très innovantes du bassin d'emploi et économique de Grand Châtellerault, deuxième bassin industriel de la région Nouvelle Aquitaine ;
- demande au groupe Renault de confirmer le maintien d'un niveau de commande suffisant et d'affirmer son soutien au site des fonderies du Poitou.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La directrice des affaires institutionnelles et  
juridiques  
Céline NICOUJ

